

» Sa Majesté Prussienne, même à l'affermir, per-
» suadée de trouver dans ce Monarque des dis-
» positions qui répondissent à de tels senti-
» mens. »

Par ces déclarations de part & d'autre, on découvre, du moins en partie, quelle est la commission du Ministre Extraordinaire que le Roi de Prusse tient à *Vienne*, Elle est intéressante, puisque l'ouvrage de la Paix en fait l'objet; elle seroit en même-tems agréable, si portant des conditions auxquelles on pût souscrire, on entamoit une juste négociation à cet égard : Car quelque inclination que marquât l'Impératrice-Reine de parvenir à la Paix, elle ne trouve point dans la commission du Comte de Podewils ce qu'elle croyoit devoir attendre avec justice. Sa Majesté ne trouvant pas non plus ses avantages dans un plan de pacification reçu depuis peu de *Londres* & de *La Haye*, a jugé à propos de faire savoir à ses Alliés : « Qu'il lui seroit aisé d'en
» obtenir de bien plus considérables des Cou-
» ronnes de France & d'Espagne, si elle vou-
» loit entrer dans une négociation particulière
» avec l'une ou l'autre de ces deux Couronnes,
» qui s'étoient même déjà expliquées sur la
» nature de ces avantages : Mais que s'étant in-
» terditte toute négociation, de quelque nature
» que ce pût être, à l'exclusion de ses Alliés,
» elle persistoit inébranlablement dans ce prin-
» cipe; & qu'elle les exhortoit à concourir tou-
» jours également avec elle, dans les mesures
» vigoureuses qui devoient résulter de leur
» constance mutuelle & du concert de leurs
» résolutions. »

II. Sur ce qu'on vient de rapporter il peut avoir été considéré à la Cour Impériale, qu'il conve-